

Contrat visiteur pour le GEM Aspies & Cie

Qu'est ce que le GEM Aspies & Cie ?

Le groupe d'entraide mutuelle (GEM) Aspies & Cie est un dispositif d'entraide mutuelle entre pairs géré par l'association Le GraaAI (Le groupe des adultes autistes d'Alsace). Le GEM Aspies & Cie est un collectif de personnes concernées par l'autisme souhaitant se soutenir mutuellement.

Le GEM reçoit les visiteurs du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que le samedi de 14h à 17h. Ces horaires peuvent être modifiés dans le cadre de l'organisation d'activités ou d'événements exceptionnels (en soirée, weekend, jours fériés). Le planning est consultable sur notre site internet rubrique [Activités à venir](#).

Quels sont les objectifs du GEM ?

Le GEM a pour objectif :

- de rompre l'isolement et de favoriser le lien social,
- d'encourager l'entraide,
- d'offrir un lieu d'accueil et d'écoute,
- d'aider à l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Il s'agit également d'informer et de sensibiliser à l'autisme.

Qui peut visiter le GEM ?

Le GEM est ouvert à toute personne intéressée, concernée par l'autisme, autiste ou en questionnement sur l'autisme, et leurs proches. Il n'y a pas besoin de justifier d'un diagnostic d'autisme établi par un professionnel ou une instance spécialisée pour venir au GEM.

A qui s'adresse le contrat visiteur-se ?

Une personne qui n'est pas encore adhérente de l'association est désignée comme un ou une visiteur-se du GEM. Cette personne peut participer gratuitement à la plupart des activités du [planning](#).

Le GEM proposera la signature d'un contrat visiteur-se afin que la personne puisse s'imprégner du fonctionnement du GEM, et ce **au plus tard lors de la deuxième visite / participation du ou de la visiteur-se**.

La participation aux activités du GEM permet de rencontrer les autres membres du GEM, de savoir si c'est un endroit dans lequel le ou la visiteur-se se sent à l'aise, et au final se faire un avis sur son adhésion future ou non à l'association du GEM.

Le contrat visiteur-se a une **durée de validité de 2 mois minimum avec a minima 4 visites / participations aux activités dans les locaux du GEM**. Ce temps et ces rencontres sont nécessaires pour permettre à chacun-e d'apprendre à se connaître, et créer les conditions d'une adhésion dans la confiance mutuelle.

Une fois les conditions réunies, si le ou la visiteur-se le souhaite, le GEM l'invitera à adhérer à l'association.

Droits du visiteur

- Au respect, à l'écoute, au non-jugement, au soutien de la part des autres personnes présentes
- A la participation à toute activité proposée (à l'exception de celles réservées aux adhérent-e-s)
- A la confidentialité des informations le concernant



- A conclure, ou non, un contrat dit "visiteur" avec le GEM ¹
- A quitter le GEM

Devoirs du visiteur

- Le respect et le non-jugement de toute personne qu'il ou elle est susceptible de rencontrer au sein du GEM.
- Respecter la [Charte et le règlement intérieur du GEM](#) disponibles sur le site internet ou au format papier sur demande.
- Respecter le matériel et les locaux.

Identité et coordonnées du visiteur·se

Nom(s) : Prénom(s) : Pronom (ex : elle, iel, il, ielle...) :
 Adresse : CP : Ville :
 Téléphone : E-mail :

Droit à l'image

Rayer la mention inutile : J'autorise... Je n'autorise pas...
 ...l'association Le GraaAl à utiliser mon image pour tous supports qu'elle produirait pour sa communication et ses activités.

Inscription à la newsletter du GEM

Le GEM diffuse régulièrement des informations : actualités, programme d'activité, informations diverses et variées sur l'autisme dans une newsletter.

Rayer la mention inutile : Je souhaite... Je ne souhaite pas...
 ...recevoir la newsletter du GEM Aspies & Cie.

Fait à le

| | |
|--|--|
| Le ou la visiteur·se : signature précédée de la mention « lu et approuvé » | Un responsable du GEM ² : signature |
|--|--|

Je souhaite récupérer mon Contrat visiteur une fois celui-ci validé par le GEM.

¹ Est désignée comme un ou une visiteur·se, toute personne qui n'est pas encore adhérente de l'association et qui participe aux activités du GEM, qu'elle ait conclu un contrat dit "visiteur" ou non. Si le ou la visiteur ne souhaite pas remplir et signer un contrat visiteur, le GEM tolérera la présence du visiteur tant qu'il ou elle respectera les *Devoirs du visiteur*, ainsi que la [Charte et le règlement intérieur du GEM](#). En d'autres termes, le GEM Aspies & Cie n'exigera pas la signature d'un contrat "visiteur" pour participer aux activités ouvertes aux visiteurs.

² Le ou la président·e, trésorier·ère, secrétaire ou coordinateur·trice du GEM